

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 11 janvier 2018 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1801093A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jacques, Marcel Allardin est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper le poste d'officier chargé de la prévention contre l'incendie (OCPI) au profit de la région de gendarmerie de Basse-Normandie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT